

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19972 - 77ÈME ANNÉE

Alors que Maurice et Madagascar obligent les vaccinés à subir des tests pouvant déboucher sur une quarantaine

Coronavirus : pourquoi pas de test obligatoire pour tous à l'arrivée ?

Contrairement à leurs voisins les plus proches, les Réunionnais sont obligés d'accepter l'entrée dans leur pays de personnes potentiellement porteuses du coronavirus mais qui sont dispensées de test de dépistage en raison de leur adhésion à la campagne de vaccination lancée depuis janvier dernier. Si à Madagascar et à Maurice, les personnes vaccinées doivent se soumettre à un test en arrivant, c'est parce que les autorités sanitaires savent que les vaccins expérimentés ne permettent pas d'éviter l'infection et donc la transmission de la COVID-19. Ces autorités ont donc choisi d'appliquer le principe de précaution, pour éviter une crise sanitaire. Il est temps que la France, « pays des Droits de l'Homme », redresse la barre en garantissant aux Réunionnais le droit de ne pas être infectés par de nouveaux variants importés par des personnes vaccinées.

Voici les règles d'entrée à La Réunion actuellement en vigueur, selon le site de la Préfecture :

« A compter du 4 octobre 2021, les modalités de déplacements aériens évoluent. Les voyageurs de plus de 12 ans en provenance ou à destination de La Réunion doivent justifier d'un schéma vaccinal complet pour se déplacer. Le test RT-PCR n'est plus obligatoire dans les deux sens de voyage.



Seules les personnes non-vaccinées devront justifier du résultat d'un test RT-PCR négatif de moins de 72h ou du résultat d'un test antigénique de moins de 48h pour voyager. Ils devront également justifier d'un motif impérieux ». Autrement dit, les personnes vaccinées peuvent entrer et sortir de La Réunion sans avoir à se soumettre à un test de dépistage de la COVID-19. Le test est réservé à ceux qui ne sont pas vaccinés.

Voici les conditions d'entrée à Maurice, selon un communiqué diffusé par Air Austral à l'intention des touristes potentiels :

« Avoir un schéma vaccinal complet.
Réservation d'un hôtel certifié CO-

VID-19 / ou preuve de réservation et justificatifs pour les séjours dans l'une des villas, bungalows, maisons d'hôtes, chambres d'hôtes ou au domicile sur l'île.

Résultat négatif du test RT-PCR effectué dans les 72 heures avant le départ du point d'embarquement final. Les tests RT-PCR sont obligatoires pour tous les passagers, y compris les bébés et les enfants en bas âge. (...)

Un test COVID sera effectué à votre arrivée et le 5e jour. Les résultats de ce test vous seront demandés au format papier à l'aéroport ».

Autrement dit, l'accès à Maurice est possible à condition d'avoir été vacciné contre la COVID-19. Mais cela ne dispense pas de se soumettre à des tests de dépistage.

Pas moins de trois sont obligatoires : 3 jours avant le départ, à l'arrivée à Maurice et au bout de 5 jours sur le territoire de l'île sœur.

Voici les conditions nécessaires à l'entrée à Madagascar suite à la réouverture des frontières, elles sont précisées par un communiqué d'Air Madagascar :

« Test PCR obligatoire : les passagers seront soumis à un test PCR payant à leur arrivée. Le prix du test (25 euros) sera directement inclus dans le billet du transporteur aérien du passager.

Confinement à l'arrivée : les passagers devront observer un confinement de 1 à 2 jours à leur arrivée à Madagascar. En cas de résultat positif au test PCR, la période de confinement sera étendue à 14 jours. »

Autrement dit, Madagascar ne fait pas de discrimination à l'encontre des non-vaccinés. Nos voisins imposent à tous les passagers les mêmes conditions : test de dépistage et quarantaine dans l'attente du résultat, quarantaine prolongée à 14 jours si résultat positif.

Les cas importés à La Réunion sont-ils vaccinés ?

Ce sont donc trois approches différentes, néanmoins les deux pays les plus proches de La Réunion fixent une règle commune : l'obligation de se soumettre à un ou plusieurs tests de dépistage sur leur territoire quel que soit le « statut vaccinal » du passager.

La Réunion apparaît donc comme

une exception. Les autorités sises à Paris ont en effet décidé d'accorder la libre circulation sans contrôle des personnes vaccinées. Ceci alors que chaque semaine, les autorités locales font état de cas importés. L'absence de précision sur le « statut vaccinal » de ces cas interroge. Il y a fort à parier que si ces passagers étaient des personnes non-vaccinées venues sur la base d'un motif impérieux, ceci ne manquerait pas d'être signalé car cela irait dans le sens de la politique du « tout vaccin » décidée à Paris pour La Réunion.

Cette imprécision entretient donc le doute sur l'efficacité supposée des médicaments expérimentaux utilisés comme vaccin à La Réunion et dans l'Union européenne.

Le droit d'être protégé de nouvelles épidémies

A Madagascar et à Maurice, les autorités sanitaires ont tiré des enseignements de l'expérimentation médicale. Elles ne considèrent pas que les médicaments de cette expérimentation sont suffisamment protecteurs contre l'infection au coronavirus et la transmission du virus par des vaccinés à des personnes en pleine santé.

Cela se comprend, c'est ce que montrent les flambées observées dans des pays ayant un fort taux de vaccination, notamment en Israël où le « Pfizer » est largement utilisé. L'expérience montre aussi que l'immunité procurée par ces traitements est programmée pour décliner avec le temps, ce qui

impose l'injection de doses supplémentaires avec tous les risques que cela comporte. La France vient en effet d'interdire temporairement le vaccin Moderna en raison de dangereux effets secondaires.

Mauriciens et Malgaches ont donc un atout que n'ont pas les Réunionnais : ils sont dirigés par un gouvernement qui applique le principe de précaution et place donc la santé de la population avant toute autre considération.

Il est temps que la France, « pays des Droits de l'Homme », redresse la barre en garantissant aux Réunionnais le droit de ne pas être infectés par de nouveaux variants importés par des personnes vaccinées. Aussi, le test de tous les passagers débarquant à La Réunion avec quarantaine dans l'attente du résultat est le minimum à faire pour protéger les Réunionnais d'une nouvelle flambée du coronavirus à La Réunion.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Retour de l'inflation : bombe pour le pouvoir d'achat des Réunionnais

Le seuil des 2 % est franchi. Les prix à la consommation ont augmenté de 2,1 % sur un an en septembre en France, selon les données provisoires publiées ce jeudi par l'Insee. Un petit événement. Il faut remonter à octobre 2018 pour retrouver un niveau comparable. A l'époque, la hausse des prix s'était établie à 2,2 %. Pour la première fois cette année, la hausse des prix dépasse dans l'Hexagone la cible de 2 % fixée par la Banque centrale européenne. La flambée des prix de l'énergie (+14,4 % sur un an), qui pèse pour près de 8 % dans l'indice, demeure la principale explication à cette remontée de l'inflation. Ceux des services accélèrent aussi (+1,5 %). En revanche, l'augmentation des prix des biens manufacturés (+0,4 %) et des produits alimentaires (+1 %) ralentit. L'inflation sous-jacente (hors énergie et produits alimentaires frais) reste d'ailleurs limitée à 1,3 % en septembre selon l'Insee, un niveau proche de son rythme normal.

Le retour de l'inflation est un phénomène traditionnellement observé en période de reprise économique. La surprise du contexte actuel est que, par rapport aux anticipations que l'on pouvait formuler il y a quelques mois, l'inflation « temporaire » est un peu plus durable et élevée que prévu. Certaines forces désinflationnistes traditionnellement à l'œuvre lors d'une crise économique et toujours en cours lors de la reprise ont été déjouées. Par exemple, les politiques économiques ont protégé, via le nouveau dispositif de l'activité partielle et plus largement grâce aux aides auprès des entreprises (PGE, fonds de solidarité, moindres faillites...), le marché du travail du choc conjoncturel récessif. Lors de la crise des subprimes 2008-2009, le taux de chômage était passé de 7,8 % de la population active fin 2008 à un point haut à 9,5 % fin 2009, ne refluant que très lentement ensuite lors de la reprise (encore 9,2 % fin 2010). Cette fois, le taux de chômage est passé de 7,8 % au 1er trimestre 2020 à « seulement » 9,1 % au 3e trimestre, avant de refluer à 8 % au 2e trimestre 2021. Ne s'est ainsi pas installé l'enchaînement habituel : recul de la production hausse du taux de chômage modération salariale modération des coûts de production modération des prix des biens et services à la consommation.

Certains déséquilibres offre/demande qui débouchent sur des prix plus élevés traditionnellement à l'œuvre lors d'une reprise économique sont plus durables que prévu. Il est classique de voir de l'inflation en sortie de crise puisque la demande, par exemple de matières premières, augmente fortement, de concert dans toutes les zones économiques (les producteurs devant produire pour répondre à la demande et constituer des stocks qu'ils ont minimisés

lors de la crise), alors que l'offre, davantage rigide, met du temps à s'ajuster. Si on retrouve des similarités à cette configuration dans le contexte actuel (exemple : pétrole), se font jour des surprises (certaines matières premières, prix du transport de marchandises, microprocesseurs...). L'offre met davantage de temps à s'adapter à la demande, qui est elle-même plus forte que prévu, sur ces denrées. En amont des prix à la consommation, un certain nombre de biens ou denrées très touchés par l'inflation voient déjà leur prix baisser (le bois de charpente a vu, lui, son prix décroître : quoiqu'étant encore plus de 40 % supérieur à son niveau d'avant crise, son prix a reflué de 50 % depuis le 2e trimestre) ou se stabiliser depuis septembre : par exemple, les glissements annuels restent à ce stade à + 81 % pour le pétrole et + 38 % pour les métaux de base mais, à cours inchangés, le jeu des « effets de base » va mécaniquement tempérer l'inflation sur un an en 2022. Un point d'attention toutefois : le prix du transport maritime, lui, ne s'est pas encore stabilisé.

Dans ce contexte, le pouvoir d'achat des Réunionnais est en danger. Par exemple la Grande Bretagne, un pays riche, doit faire face à une grande inflation. Au Royaume-Uni, la crise d'approvisionnement liée au Brexit ne cesse de faire grimper les prix. Les derniers chiffres – qui datent du mois d'août – indiquent en effet une inflation à 3,2 %, soit un record depuis 2012 pour le pays. Une hausse qui se ressent dans les dépenses du quotidien des habitants, et doit en plus s'empirer d'ici la fin de l'année. Et ce n'est pas terminé. La Banque d'Angleterre prévoit que l'augmentation des prix continue jusqu'à atteindre 4 % d'ici la fin de l'année. Sans action forte, nous allons connaître une crise encore plus violente que celle que nous venons de traverser. Il nous faut des mesures d'urgence et ensuite de tourner la page d'un modèle de consommation issu de la mondialisation libérale. Mais le Pays dispose-t-il des outils permettant de prendre ces mesures. De jour en jour, il est prégnant que la seule voie permettant de sortir le Pays de la crise est la RESPONSABILITE.

« L'utilitarisme était la philosophie de l'épargne : il perd tout sens quand l'épargne est compromise par l'inflation et les menaces de banqueroute. » Jean Paul SARTRE

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

An parlan d'Shagosse, kissa i pé konprande in n'afèr konmsa ? In konpréansib épi skandalé ?

Mézami, zot i koné bande shagossien lété blizé kite l'androi pou bande zamérikain fé in gran baze militère dann lo l'arshipèl shagoss. Kissa i pé ésplike amwin kékshoze konmsa ? Kissa i pé di amwin pou kossa bande shagossien lété déporté, é si néna zordi d'ote moune dann Diégo Garcia, shagossien na pi. Alé Moris wa trouv azot ! Alé Sésèl wa trouv azot galman ! Alé Langlètèr néna laba ! Néna la Rényon, néna Rodrigues, néna Agaléga anfin néna in pé fane fané in pé partou, mé dann shagoss la poin. Sito k'in moune léné shagoss lé défandu ali rante dann son péi kissoi pou résté, kissoi pou travaye, kissoi mèm pou fé touris sis moi.

Poitan shagoss lé étalé dsi in sipèrfisi pli gran konm La Frans é dann tan l'avé an pliss Diégo Garcia plizyèr zil té abité konm Perhos-Banos, konm Salomon, épi trois frèrè. Pou kossa bande shagossien i pé pa rèss dann bannzil-la. Poitan néna dé san kilomète rant zot épi Diégo-Garcia. Dé san kilomète la pa la porte a koté ; anvoye oute pli for kou d'galé wi ariv ar pa touth Diégo.

Dann Diégo néna bande solda amérikain, bande laviyon, bande sou-marin épi d'moune kissoi solda amérikain, anglé, kissoi bande zouvrié i sorte Philippine, sansa Singapour, kissoi ankor d'ote péi épi zot rèss la minm. Alor pou kossa bande shagossien i pé pa rèst la épi travaye dan la baz. La pèr zot i koze, Lé zot i koze pa don zot, zot na poin la lang don zot. Na poin in n'afèr lé shokan ladan ?

Mézami, bande zamérikain néna par-la 865 baze militère in pé dann tout péi avèk par-la dé san mil solda. Zot i panss bande zamérikain la fé lo vide, la shass demoune ? Pa ditou, lo moune landroi i rèss la. Dann Zapon bande zaponé lé kosté sanm la baze, dann la Koré di side, koréin di sid lé kosté sanm lo bande baze. Dann L'érop lé parèye. Dann Djibouti, la Turquie, L'arabi, é d'ote é d'ote é d'ote ankor néna d'moune. Poitan la poin shagossien koté la baze Diégo.

Kissa lé assé intélizan pou ésplike amwin kékshoze konmsa ? Kissa i pé dir amwin avèk bande mo sinpe pou kossa bande shagossien lété déporté, shassé an déor d'zot péi, é anpèshé d'rotourné ziska zordi. Kissa i pé ésplike amwin avèk bande mo sinpe sak l'arive bande shagossien néna prèss sinkantan ? Lèb bonèr, dor tar, mé mwin lé pa paré pou konprande in n'afèr konmsa é pa arienk mwin bande shagossienne, shagossien zot ossi lé pa paré pou konprande sa. Pars sa lé inkonpréansib épi skandalé sirtou.

Justin